

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Votants: 18

Pour: 18

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Politiques contractuelles : les candidatures européennes Approches Territoriales Intégrées et LEADER

La nouvelle génération de fonds européens LEADER/FEADER, ATI/FEDER représente la possibilité de mobiliser des fonds européens en faveur du développement du territoire au service d'un même projet de territoire et d'une stratégie territoriale unique.

Dans cette perspective, l'année 2022 a permis d'élaborer deux candidatures à l'échelle du Pays Haut Languedoc et Vignobles :

- la candidature des approches territoriales intégrées ;
- la candidature LEADER.

Pour élaborer ces candidatures, les projets ont été débattus au sein de toutes les instances dans un cadre relativement large de démocratie locale et participative : 40 rencontres et réunions ont rassemblé près de 400 personnes.

- des temps d'échanges collaboratifs avec les partenaires techniques ;
- des journées thématiques avec les partenaires associatifs et les habitants ;
- un temps de concertation avec le comité de programmation ;
- un temps de concertation avec chaque communauté de communes ;
- un temps de concertation au sein du comité syndical ;
- un temps de concertation avec les présidents de communautés de communes et les Directeurs Généraux des Services.

1 – La candidature des Approches Territoriales Intégrées 2021-2027

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Le choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

La programmation FEDER-FSE+ 2021-2027 dont la Région est autorité de gestion, est constituée de cinq priorités qui répondent à la stratégie de l'Union européenne, et notamment à l'objectif stratégique 5 « Une Europe plus proche des citoyens ».

La cinquième priorité du programme, intitulée « Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources », a pour objectif de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Dans cette priorité, cinq grandes thématiques sont fléchées :

- améliorer le cadre de vie des habitants ;
- lutter contre la désertification médicale ;
- développer l'hébergement d'urgence, à destination des populations fragiles et marginalisées ;
- développer les équipements culturels, touristiques et de loisirs pour tous ;
- moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formations paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure.

Sur la génération précédente du programme européen ATI/FEDER, le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles avait été retenu chef de file par l'autorité de gestion.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet la sélection des territoires signataires d'un Contrat Territorial Occitanie qui porteront des Approches Territoriales Intégrées dans le cadre du programme FEDER-FSE+ sur la période 2021-2027, afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie.

Seules les candidatures retenues permettront l'accès des projets de leur territoire aux mesures FEDER de la priorité 5 du Programme Régional 2021-2027.

La candidature déposée le 16 septembre 2022 a été retenue par l'Autorité de gestion à la fin de l'année.

Par ailleurs, les Communautés de communes ont validé cette candidature Approches Territoriales Intégrées lors de Conseils communautaires :

- Du Minervois au Caroux : 8 décembre 2022
- Sud Hérault : 8 février 2023
- Grand Orb : 22 mars 2023
- Les Avant-Monts : 27 mars 2023.

2 – La candidature LEADER 2023-2027

LEADER (acronyme de Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme initié par l'Union Européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans cette stratégie.

L'approche LEADER est fondée sur sept concepts clés :

- 1 - l'élaboration d'une stratégie locale de développement spécifique à un territoire de projets ;
- 2 - un partenariat local public-privé ;
- 3 - une approche ascendante ;
- 4 - une approche intégrée et multisectorielle ;
- 5 - un laboratoire d'idées ;
- 6 - la mise en œuvre de projets de coopération ;
- 7 - le travail en réseau.

La candidature LEADER a été conçue en complémentarité avec le CTO et l'ATI/FEDER, les thématiques proposées par la Région et retenues par le territoire sont l'économie de proximité, l'attractivité du territoire et la transition écologique et énergétique. Les besoins identifiés du territoire portent sur l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques, sur l'amélioration des conditions de mobilité, sur les problématiques de santé, sur la

reprise des exploitations agricoles et la diminution des surfaces en friche, sur le maintien du tissu économique et sur l'amélioration du cadre de vie.

La candidature « **Lieux de vie, terres d'envies** » se déclinera autour de trois objectifs :

Objectif 1 : Accompagner l'adaptation aux changements

- développer la capacité à agir face aux dérèglements climatiques
- contribuer à la préservation des ressources du territoire
- diversifier les solutions de mobilité écologique et solidaire
- agir sur les comportements bénéfiques à la santé.

Objectif 2 : Soutenir une économie et un système alimentaire de proximité et durable

- soutenir la transition agricole
- sensibiliser et contribuer au développement des circuits alimentaires de proximité
- soutenir les commerces de proximité et les lieux de vente alimentaire.

Objectif 3 : Contribuer à l'amélioration et à la promotion du cadre de vie

- valoriser les patrimoines dans le cadre du label pays d'art et d'histoire
- adapter l'offre d'activités de pleine nature aux besoins de toutes les clientèles
- communiquer et informer sur notre offre territoriale.

La structure porteuse du programme Leader est le Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Le Groupe d'Action Locale « GAL Pays Haut Languedoc et Vignobles » est organisé à trois niveaux :

- la Cellule d'animation du GAL ;
- le Comité Technique ;
- le Comité de Programmation.

A tous les niveaux du processus du projet de développement, la qualité de la démarche partenariale est garantie.

« Lieux de vie, Terres d'envies » doit permettre d'accompagner le territoire vers de nouvelles opportunités de développement économique, autour du cadre de vie et de la transition écologique et énergétique.

L'approche stratégique de développement est innovante à bien des aspects :

- sur les méthodes d'intervention où l'on retrouve le caractère multisectoriel et pluridisciplinaire ;
- sur une démarche expérimentale de la mise en récit d'espaces/musées ;
- sur l'expérimentation d'espaces tests agricoles ;
- sur une démarche d'attractivité transversale et globale.

Face au projet, le Pays dispose d'atouts essentiels à la mise en œuvre de la programmation LEADER :

- maîtrise de la méthodologie de développement territorial ;
- capacité avérée de gestion et d'ingénierie de développement au sein du Syndicat mixte.

À travers ce projet, il s'agit de produire de la valeur ajoutée par le soutien au développement économique pour favoriser son attractivité territoriale.

La candidature a été déposée le 28 octobre 2022. La sélection de la candidature s'est faite en fin d'année par l'Autorité de gestion « La Région Occitanie » qui conventionnera avec le Pays durant le premier semestre 2023 ; le début de programmation devrait suivre.

Par ailleurs, les Communautés de communes ont validé cette candidature Approches Territoriales Intégrées lors de Conseils communautaires :

- Du Minervois au Caroux : 8 décembre 2022
- Sud Hérault : 8 février 2023
- Grand Orb : 22 mars 2023
- Les Avant-Monts : 27 mars 2023.

En conclusion, Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir valider :

- la candidature Approches Territoriales Intégrées (document joint) ;
- la candidature LEADER (document joint).

Et de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- valide la candidature Approches Territoriales Intégrées (document joint) ;
- valide la candidature LEADER (document joint).
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,
Jean ARCAS

